



**Stadt Biel  
Ville de Bienne**

20190099

# **Rapport du Conseil municipal au Conseil de ville**

concernant

**Nouvelle école de la Champagne / Crédit d'engagement**

Monsieur le Président du Conseil de ville,  
Mesdames, Messieurs,

## En bref

Le site de la Gurzelen est l'un des principaux pôles de développement de Bienne. Il est appelé à devenir un quartier dense à usage mixte, avec des lotissements de haute qualité urbanistique et architectonique. L'extension de l'école de la Champagne dotera le complexe scolaire de 28 classes, dont 22 dans le nouveau bâtiment. Le secteur de la Champagne et l'est de la ville disposeront ainsi des locaux nécessaires pour répondre aux exigences de l'école de demain. L'étude démographique actuelle confirme que le nombre d'enfants scolarisés à Bienne va continuer à progresser.

Les dernières constructions de bâtiments scolaires à Bienne remontent à la fin des années 1960 (écoles Sahligut et Prés Walker). Au cours des 50 dernières années, la Ville a couvert les besoins en salles de classe avec les immeubles existants, avec des structures provisoires ou en réaffectant des espaces. La nouvelle école de la Champagne s'inscrit aujourd'hui dans la perspective d'une ville en pleine croissance. Le quartier où elle va être construite, avec l'Île-de-la-Suze, le Jardin du Paradis, les bâtiments du Swatch Group et les coopératives à venir, en est le parfait symbole. Dans un quartier, l'école n'est pas seulement un bâtiment dans lequel on dispense un enseignement à des élèves. C'est aussi un point de référence et de rencontre, un pôle important de la vie du quartier. De par son architecture et sa qualité, le nouveau bâtiment scolaire constituera un pilier identitaire pour les générations à venir. Le quartier et même la ville entière s'en trouveront revalorisés.

Le projet inclut la construction d'un nouveau bâtiment scolaire en ossature bois et la réalisation de ses aménagements extérieurs. La structure du nouveau bâtiment scolaire tient compte des dernières connaissances en matière de didactique et de pédagogie. L'école disposera de salles pour les travaux de groupes ainsi que d'espaces dédiés à l'enseignement spécial (gymnastique, activités créatrices et manuelles, musique). Il sera par ailleurs possible d'y gérer une école dite à horaire continu.

Pour finir, le nouveau bâtiment permet à Bienne d'appliquer la pratique déjà éprouvée dans d'autres villes du canton, à savoir de regrouper scolarisation ordinaire et scolarisation spécialisée au sein de l'école obligatoire (projet « REVOS ») afin de garantir un enseignement spécialisé adéquat. L'un des deux pôles spéciaux du nouveau bâtiment sera loué à l'École de pédagogie curative de Bienne pour accueillir quatre de ses classes. Le Canton considère cette opportunité pour l'offre spécialisée de l'école obligatoire comme une possibilité de développement stratégique offrant une marge de manœuvre pour l'avenir et pouvant constituer une chance pour la région dans son ensemble.

Un crédit d'engagement de 58 100 000 francs est sollicité pour la construction du nouveau bâtiment scolaire de la Champagne. Il est possible de recourir à deux financements spéciaux pour couvrir les amortissements liés aux investissements sans grever le compte général.

## 1. Contexte

### 1.1. Développement urbain

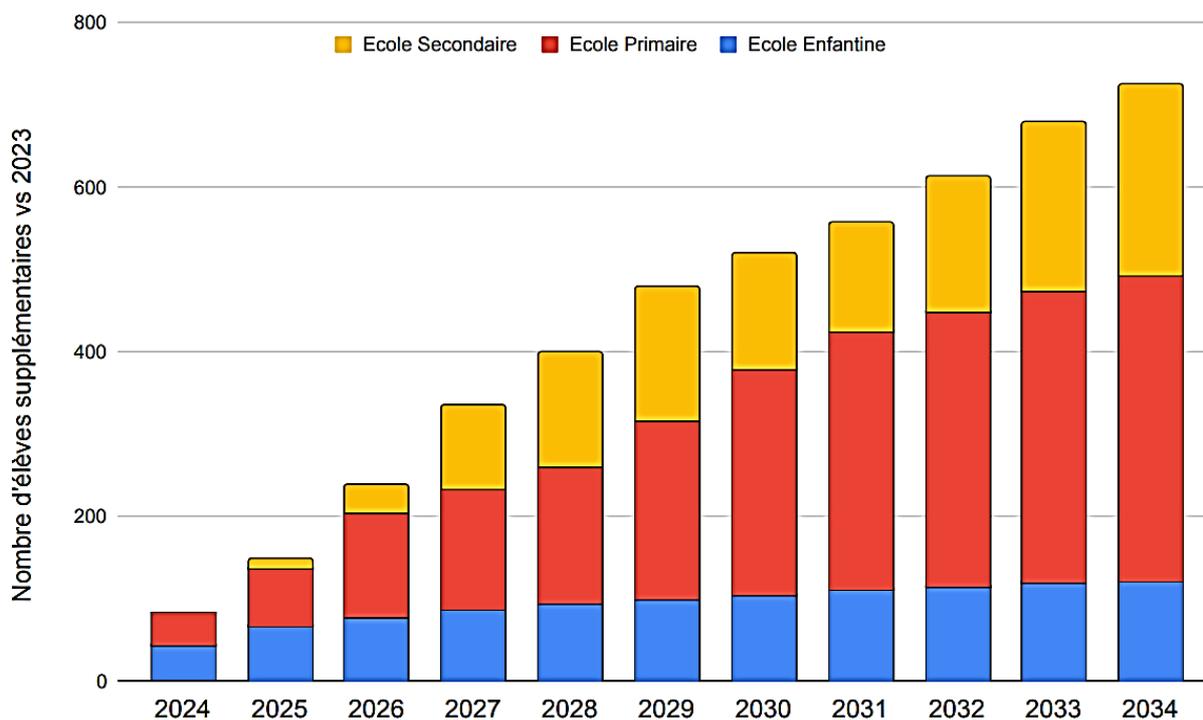
Les sites de la Gurzelen et de la Champagne font partie des grands pôles de développement de Bienne. Ils sont appelés à former un quartier dense à usage mixte, avec des lotissements à haute qualité urbanistique et architectonique. Parmi les objectifs de législature 2021-2024 figure, au point 8.2, le fait de « *promouvoir de nouvelles formes d'habitat, innovantes et communautaires*

dans le but de générer un nouveau substrat fiscal et de souligner dans le même temps le caractère urbain et créatif de Bienne ». Le développement ces dernières années de l'aire Gygax en un quartier d'habitation et de services, avec l'aménagement d'un espace vert et d'installations de sport, a entraîné une augmentation du nombre d'élèves dans le quartier. Les lotissements de coopératives d'habitation « rue des Fleurs nord » (projet « Fleur de la Champagne ») et « rue des Fleurs sud », en cours de planification, et le lotissement prévu à moyen terme dans le secteur de l'ancien stade attireront également de nouvelles familles. Dans ce cadre, plus de 50 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher à dominante résidentielle verront le jour sur le site de la Gurzelen.

Du fait du développement de la ville et de l'attractivité de l'habitat urbain pour les familles, le nombre d'enfants admis dans les écoles biennoises est en constante hausse depuis 2011 (plus 1000 élèves). Après un tassement constaté en 2021 et 2022, on enregistre à nouveau une augmentation et même des valeurs record : 2018 : 6030, 2019 : 6088, 2020 : 6014, 2021 : 6051, 2022 : 6181 (en prenant à chaque fois le 15 septembre comme date de référence), 2023 : 6240 (chiffres provisoires au début de l'année scolaire).

## 1.2. Démographie

Selon les prévisions officielles de 2020 du Canton de Berne, la croissance se poursuivra à Bienne. Jusqu'au début des années 2030, plus de 25 nouvelles classes pourront être nécessaires, dont quatre à l'école enfantine et douze au degré primaire.



Augmentation du nombre d'élèves

Les calculs effectués spécifiquement pour Bienne basés sur la population actuelle et tenant compte de la construction de logements le confirment (cf. annexe 3 : études démographiques de la Ville de Bienne).

La Ville de Bienne est donc confrontée à un défi de taille : celui de mettre à la disposition de ces élèves des locaux scolaires conformes aux exigences du Canton de Berne.

Tandis qu'au centre et au sud de la ville, on dispose de solutions à moyen et à long terme pour maîtriser cette croissance, que ce soit au centre-ville avec la location de l'école à la rue des Alpes ou au sud (Madretsch – Champ-du-Moulin) avec le changement d'affectation de l'ancienne fabrique à la rue des Prés 90 ainsi que le remplacement et l'agrandissement à long terme de l'école au Champ-du-Moulin, ces possibilités manquent dans le périmètre de la Champagne et à l'est de la ville. Or c'est dans ce périmètre que la croissance attendue est la plus élevée. Du fait de la dynamique de construction et des lotissements déjà réalisés (Jardin du Paradis, Parc d'habitation de la Champagne, lotissement Buschang), il a déjà fallu ouvrir deux classes d'école enfantine supplémentaires dans le périmètre de la Champagne. De nouvelles familles vont bientôt emménager dans les lotissements prévus autour de la Champagne. Il faut donc impérativement agrandir l'infrastructure scolaire dans ce périmètre.

Sur le site de la Gurzelen, un quartier entièrement nouveau est en train de voir le jour. La diversité des affectations des différentes surfaces du périmètre constituera un atout pour celui-ci. Des lieux de rencontre et des espaces extérieurs aménagés en conséquence seront essentiels pour la vie et les activités dans le quartier.

### **1.3. Remplacement des bâtiments provisoires**

Ces dernières années, des solutions créatives ont été trouvées pour héberger les classes supplémentaires : réaffectation de locaux commerciaux, recours à des modules provisoires et location de locaux scolaires.

Ces salles provisoires ainsi qu'une partie des locaux scolaires existants ne répondent pas (ou plus) aux exigences en termes de taille, de nombre de salles et de processus opérationnels d'une école moderne. Même si les locaux provisoires sont d'excellente qualité et pourront ensuite être réutilisés, comme c'est le cas des modules préfabriqués en bois de la Champagne, ils ne correspondent pas à l'idéal auquel aspire une école moderne et sont conçus pour un usage temporaire.

À cela s'ajoutent les besoins importants en matière de rénovation des locaux scolaires existants. Pendant les travaux de rénovation et d'extension prévus dans les écoles des Platanes, du Tilleul et du Champ-du-Moulin, les classes devront être temporairement relogées.

La nouvelle école de la Champagne jouera un rôle central pour la conduite des travaux de rénovation nécessaires dans d'autres quartiers (cf. chapitre 3.2 « Implantations scolaires – rationalisation des structures »).

### **1.4. Complexe scolaire de la Champagne – situation actuelle**

Le bâtiment scolaire existant de la Champagne et le pavillon provisoire sont entièrement occupés et ne peuvent plus accueillir de classes supplémentaires. La situation devient de plus en plus précaire pour l'école à journée continue. L'augmentation des effectifs enregistrée jusqu'à l'année scolaire en cours exige la double utilisation, à la fois par l'école ordinaire et par l'école à journée continue, de certaines salles telles que la bibliothèque. À cela s'ajoute le fait qu'une partie des classes doit se rabattre sur d'autres installations scolaires pour les cours de sport. Des surfaces supplémentaires seront bientôt nécessaires sur le site de la Champagne du fait de l'augmentation attendue du nombre d'élèves dans l'école à journée continue.

Par ailleurs, il y a eu à plusieurs reprises des dégâts d'eau dans le bâtiment existant (Max Schlup) au cours de l'année scolaire passée, qui ont nécessité une mise hors service temporaire du chauffage. En bref, compte tenu de l'état du bâtiment, on peut déjà exclure toute baisse du nombre d'interventions dans les années à venir.

## **1.5. Demande d'accueil accrue à l'école à journée continue – deuxième cuisine de production**

Après la pandémie, la demande d'accueil à l'école à journée continue pour l'année scolaire 2022/2023 a fortement augmenté, passant de 743 454 heures en 2021/2022, ce qui représentait déjà un record, à 842 463 heures en 2022/2023, soit environ 100 000 heures ou 15 % de plus. Pour l'année scolaire 2023/2024, le nombre d'enfants inscrits a encore progressé.

Les modules de midi connaissent une affluence particulièrement importante. Les parents confient de plus en plus souvent leurs enfants à l'école à journée continue pour le repas et l'encadrement, notamment lorsqu'il y a également cours l'après-midi. Le business plan de la cuisine de production du Redern prévoyait pour 2021 la livraison de 237 500 repas dans les écoles à journée continue et les crèches. Pour 2023, ces prévisions s'élèvent déjà à 276 500 repas. Compte tenu des inscriptions pour l'année scolaire 2023/2024, on prévoit une nouvelle augmentation de 10 000 repas pour 2024.

En raison de la croissance démographique (cf. chapitre « Démographie »), de la demande d'accueil pendant la pause de midi qui risque de continuer à progresser dans les écoles à journée continue (cf. paragraphe ci-dessus), et de la mise en œuvre programmée de l'école à horaire continu dans le nouveau bâtiment scolaire de la Champagne (cf. chapitre « Nouvelles exigences pour l'école de demain »), la cuisine de production du Redern ne sera pas en mesure de répondre à la demande de repas dans sa totalité. Il faudra donc, dans un avenir proche, trouver une possibilité supplémentaire de fournir de manière efficace le nombre requis de repas. Le plan du nouveau bâtiment de l'école de la Champagne intègre par conséquent une infrastructure adéquate pour répondre à ce besoin.

## **1.6. Nouvelles exigences pour l'école de demain – tout sous un même toit**

Le nouveau bâtiment scolaire doit être conforme aux exigences de l'école de demain et tenir compte de notre conception actuelle de l'école et de l'enseignement. Les besoins en matière d'enseignement et de prise en charge ont évolué. Un grand nombre des bâtiments scolaires actuels de la ville ne répondent plus aux exigences d'un enseignement moderne. Il leur manque des surfaces et des salles adaptées au travail individuel mais aussi au travail en petits groupes. Alors que l'école d'hier était constituée d'une série de salles disposées en enfilade le long d'un couloir central, l'école d'aujourd'hui a besoin de salles multifonctionnelles et de salles pour les travaux de groupes conçues sous forme de pôles, dans lesquels les enfants peuvent évoluer tout au long de la journée. Un bâtiment scolaire moderne doit également être doté de salles spéciales pour les activités créatrices, manuelles et sportives. Pour celles-ci, les capacités disponibles sur le territoire de la ville sont en grande partie épuisées. La nouvelle école de la Champagne constitue un élément de solution pour couvrir ces besoins.

Depuis 2016, une trentaine d'écoles en ville de Zurich ont été transformées avec succès en écoles à horaire continu dans le cadre du projet pilote « École à journée continue 2025 ». En automne 2022, une grande majorité s'est prononcée en faveur de la généralisation de ce modèle. À partir de l'année scolaire 2023/2024, toutes les écoles de la ville seront transformées par étapes en écoles à horaire continu sur une période de sept ans. La Ville de Berne a ouvert sa première école à horaire continu durant l'année scolaire 2018/2019, puis deux autres à l'été 2020. La commune de Köniz a également lancé un projet pilote d'écoles à horaire continu durant l'été 2020. Pour des projets aussi déterminants sur le long terme que la construction d'un nouveau bâtiment scolaire, la Ville de Bienne doit elle aussi tenir compte de la tendance actuelle : celle d'une prise en charge continue de l'ensemble des enfants certains jours choisis.

Avec la révision de la loi sur l'école obligatoire dans le canton de Berne (REVOS 2020), l'enseignement ordinaire et l'enseignement spécialisé sont désormais gérés sous un même toit : celui de l'école obligatoire. Il s'agit là d'une concrétisation du principe fondamental d'équité des chances et d'égalité. À l'avenir, les élèves des écoles spéciales recevront eux aussi un

enseignement conforme au Plan d'études romand ou au Lehrplan 21, comme dans les écoles ordinaires. L'enseignement spécialisé continuera d'être dispensé à la fois de manière intégrative et séparée, mais de nouvelles formes d'organisation se développeront également. Ainsi, conformément à l'objectif « tout sous un même toit » issu de la révision de la loi sur l'école obligatoire (REVOS), le Canton préconise qu'une partie de l'enseignement spécialisé (à Bienne, classes de l'École de pédagogie curative et Classes de langage de la Fondation Salomé Brunner) soit dispensé sur des sites de l'école obligatoire. Le Conseil municipal estime qu'il s'agit là d'un modèle judicieux, étant donné que l'éventail des profils d'élèves dans les écoles spécialisées est très large, que les enfants présentant un handicap léger sont mieux pris en charge dans les écoles régulières, et que cette décision est mieux acceptée par les parents concernés. Il est prévu de louer à long terme à l'École de pédagogie curative de Bienne l'un des pôles pour enseignement spécialisé du nouveau bâtiment scolaire de la Champagne pour la mise en place de classes inclusives (la convention d'utilisation des locaux se trouve à l'annexe 4). Les écoles spécialisées sont financées par le Canton au moyen d'un contrat de prestations.

### **1.7. Cité de l'énergie – site 2000 watts**

Dans le pôle de développement de la Gurzelen, les nouvelles constructions doivent être réalisées dans le respect des principes du développement durable et poursuivre les objectifs du label « sites 2000 watts » ou des objectifs analogues. La Ville de Bienne a par ailleurs décidé d'appliquer le Standard Bâtiments du label « Cité de l'énergie » (version actuelle : 2019) aux installations municipales. Celui-ci sert de ligne directrice pour la mise en œuvre de mesures dans les domaines de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, de la qualité de l'air intérieur et de l'éco-construction. Pour répondre à ce label, le nouveau bâtiment scolaire doit, d'après le Standard Bâtiments, être réalisé au minimum selon le standard Minergie-P avec complément ECO ou équivalent, p. ex. les règlements du cahier technique « La voie SIA vers l'efficacité énergétique ».

### **1.8. Évolution de l'affaire**

En janvier 2016, le Conseil de ville a approuvé un crédit d'engagement de 550 000 francs pour la réalisation d'un concours d'architecture relatif à la construction d'une nouvelle école dans le quartier de la Champagne, d'une salle de gymnastique double et de nouveaux vestiaires de football afin de remplacer le bâtiment vétuste actuel. Le concours a été remporté par le projet « Belvedere » du bureau d'architectes zurichois Topotek 1.

Le 20 août 2020, le Conseil de ville a approuvé le projet et octroyé un crédit d'engagement de 4 200 000 francs pour sa poursuite, qui prévoyait l'élaboration de l'avant-projet, du projet de construction et du devis.

Fin 2022, lorsque le projet de construction, devis compris, a été élaboré en détail et qu'un calendrier de mise en œuvre a été établi, la Ville a été confrontée à une situation financière tendue, raison pour laquelle le projet d'assainissement budgétaire Substance 2023 était alors déjà sur les rails. Celui-ci prévoyait notamment un abaissement du plafonds d'investissement annuel à 30 millions de francs, ce qui a impliqué de réévaluer les priorités et de rechercher des solutions pour baisser les coûts et trouver des possibilités de financement alternatives. Les arbitrages budgétaires se sont finalement faits au détriment du projet de remplacement des vestiaires. Parallèlement au retard accusé par le projet, le prix des matériaux de construction a, comme chacun sait, pris l'ascenseur, ce qui s'est également répercuté sur le budget du projet. Finalement, un financement permettant de couvrir les amortissements sans grever le compte général a été trouvé (voir chiffre 9 « Financement »). Pour les futurs grands projets, le Conseil municipal a en outre adapté le processus de manière à disposer d'une plus grande marge de manœuvre au début notamment pour contrôler les coûts et pouvoir procéder à des corrections suffisamment tôt en cas d'évolution des prix à la hausse.

## 2. Objectifs

Le projet doit fournir aux écoles primaires de l'est de la ville l'infrastructure scolaire nécessaire. Le site de l'école primaire de la Champagne (bâtiment existant et nouveau bâtiment) hébergera à l'avenir trois trains de classes allant de la 1H à la 8H et permettra d'accueillir jusqu'à 520 élèves pour une centaine de collaboratrices et collaborateurs (avec différents taux d'occupation et dans divers corps de métier) en charge de leur éducation et de leur encadrement. Le nouveau bâtiment pourra accueillir 22 classes. Ce projet tourné vers l'avenir est conçu pour permettre la gestion d'une école à horaire continu, et non plus seulement d'une école à journée continue au sens classique.

La nouvelle école crée les conditions nécessaires pour remédier à la problématique du recours à des objets loués et à des solutions provisoires pour couvrir l'augmentation rapide des besoins d'infrastructure ces dernières années, et pour mener à bien les rénovations prévues dans les autres quartiers sans avoir à investir des sommes colossales dans de nouvelles solutions intermédiaires.

La réalisation de la nouvelle école de la Champagne est mentionnée explicitement en tant qu'objectif de législature dans le programme de législature 2021-2024 du Conseil municipal, afin de répondre à la nécessité de construire « *des locaux scolaires en suffisance* ». L'objectif (5.2) porte également sur cette thématique : « *Tous les quartiers disposent d'infrastructures scolaires modernes. L'accès aux installations scolaires et sportives est accordé à toute personne. Une école dite à horaire continu existe dans chaque quartier.* »

La cuisine de production du site de la Champagne peut fournir les quantités nécessaires pour répondre à la demande supplémentaire de repas dans les écoles à journée continue.

Au final, le projet couvre d'autres besoins et reprend aussi les objectifs de la législature tels que (18.5) « *La Ville de Bienne crée et connecte activement les espaces libres non construits qui peuvent être mis en scène par la population intéressée* » ou (13) « *La qualité énergétique et écologique des bâtiments municipaux augmente suite à leur rénovation* ».

En tant que premier d'une longue série de bâtiments à construire sur le site de la Gurzelen, le nouveau bâtiment scolaire doit également être exemplaire sur le plan de la technique énergétique et de la durabilité.

## 3. Avantages

### 3.1. Développement urbain – capacités

Le concours d'urbanisme pour la planification des sites de la Gurzelen et de la Champagne avait pour objectif de trouver une conception urbanistique optimale des différentes utilisations. Le projet lauréat « CROSS » présente le périmètre de l'école, et en particulier ses espaces extérieurs, comme un élément important d'un lieu de vie moderne, au même titre que les zones d'habitation à forte densité, les logements coopératifs et la place publique.

L'agrandissement de l'école de la Champagne est le projet d'augmentation des capacités d'accueil dans l'est de la ville. La situation centrale de l'école permettra d'accueillir également des enfants des secteurs voisins (Boujean, Mâche – la Poste, Marché-Neuf) pour décharger ces derniers en cas de besoin.

### 3.2. Implantations scolaires – rationalisation des structures

La nouvelle école de la Champagne permettra de remédier à l'utilisation de locaux loués et de bâtiments provisoires, à laquelle on a beaucoup recouru ces dernières années, et de réaliser les

rénovations d'écoles prévues dans d'autres quartiers, sans qu'il faille investir à large échelle dans d'autres solutions transitoires.

Les classes hébergées dans le pavillon provisoire, celles des locaux actuellement loués et celles de l'école de la Champagne seront transférées dans le nouveau bâtiment. Ainsi, les contrats de location de trois écoles enfantines pourront être résiliés, le pavillon provisoire être utilisé par des classes d'autres écoles en fonction des besoins effectifs et le bâtiment existant de l'école de la Champagne être rénové.

Il est prévu d'héberger sur le site de la Champagne tout le collège des Platanes durant sa rénovation. Les locaux actuels de l'école de la Champagne et du pavillon provisoire disposent des équipements nécessaires. De même, une grande partie des cours de sport pourront se dérouler sur place grâce au nouveau bâtiment. Les autres cours spéciaux auront lieu dans les écoles secondaires voisines (Châtelet et Rittermatte). Une fois les travaux de rénovation des Platanes terminés, le bâtiment scolaire existant de la Champagne sera rénové et son pavillon provisoire pourra soit rester provisoirement sur site, soit être transféré vers l'un des autres sites en fonction des besoins.

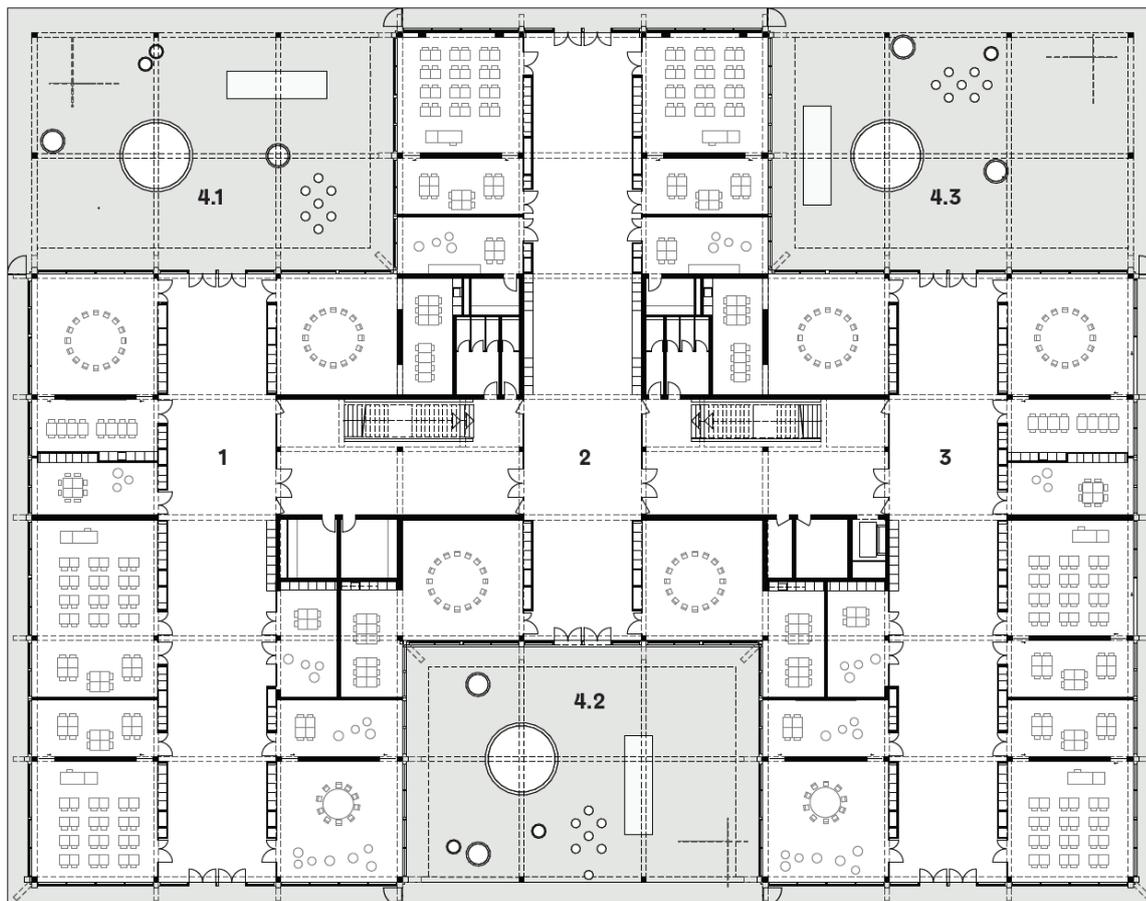
Année	Projet
2024-2028	Construction de la nouvelle école de la Champagne
2028	Enseignement dans le nouveau bâtiment; d'après les prévisions actuelles, l'école pourra accueillir max. 18 classes, un train de classes par langue (de/fr) de la 1H à la 8H (2x8 classes) plus deux classes d'école enfantine.
2028/2029	Déménagement de l'ensemble du collège des Platanes à la Champagne (ancien bâtiment et pavillon) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- pas de bâtiment provisoire nécessaire ; toutes les classes au même endroit (Champagne) ;</li> <li>- infrastructures sportives sur le site de la Champagne ;</li> <li>- utilisation des locaux d'enseignement spécial (activités créatrices et manuelles, sciences naturelles) de Châtelet et Rittermatte ;</li> <li>- sans bâtiment provisoire, le terrain de sport et de loisirs de Madretsch pourra au moins partiellement être libéré pour la population ;</li> <li>- repas de midi à la nouvelle école de la Champagne pour les élèves du collège des Platanes.</li> </ul>
2029	Début des travaux de remplacement du collège des Platanes
2031	Fin des travaux au collège des Platanes
2031-2034	Rénovation du bâtiment actuel de l'école de la Champagne
Dès 2030	Déplacement du pavillon de la Champagne vers un autre site envisageable, en fonction des besoins concrets à ce moment-là
Dès 2033/2034	Utilisation du bâtiment actuel de la Champagne par des élèves de primaire du quartier

### 3.3. L'école de demain – enseignement et encadrement sous un même toit

La nouvelle infrastructure scolaire permet de fournir un enseignement conforme aux plans d'études actuels (PER, LP21) et aux exigences en matière de pédagogie et de prise en charge. Cela signifie notamment qu'il sera possible d'enseigner le cycle 1 (1H à 4H) sous forme de cycle élémentaire.

Les salles de classes, les salles pour travaux en groupes et les salles spéciales sont réparties entre des pôles d'enseignement. Ce type d'organisation permet aux enfants de s'orienter plus facilement

et d'acquiescer un sentiment de sécurité. La structure de ces pôles avec des salles de même taille permettra de s'adapter plus facilement à l'avenir aux souhaits des utilisateurs et utilisatrices (flexibilité).



Plan du 1<sup>er</sup> étage avec pôles 1 à 3

Les locaux pour l'école à journée continue sont projetés de sorte à pouvoir gérer une telle école au sens classique, mais aussi une école dite à horaire continu. Contrairement aux écoles à journée continue, les écoles à horaire continu prévoient des horaires fixes (p. ex. trois jours par semaines de 8h00 à 16h00) pendant lesquels tous les enfants doivent être présents. Une école à horaire continu peut aussi proposer un encadrement modulaire en complément des horaires fixes pour une prise en charge plus longue selon les besoins des parents. L'intérêt de l'école à horaire continu est notamment de proposer la constante d'un même groupe d'enfants, d'une même équipe d'enseignement et d'encadrement et d'un quotidien rythmé (équilibre adapté à la courbe de performance des enfants entre les phases d'apprentissage et les phases de repos ainsi qu'entre les phases structurées et le temps libre), avec peu ou pas de déplacements. L'organisation en horaires blocs et la présence continue de l'ensemble des enfants confèrent une nouvelle dimension à la temporalité scolaire : on consacre plus de temps aux enfants et la matière scolaire n'est pas perçue comme un facteur de stress. L'école à horaire continu contribue par ailleurs à l'égalité des chances.

Il est prévu d'introduire l'école à horaire continu par étapes en fonction de la demande effective, sachant que les parents ne peuvent pas être tenus d'envoyer leurs enfants dans une telle école. Il faut donc veiller à ce que l'école à horaire continu présente une utilité élevée pour les parents, par exemple une plus grande prévisibilité grâce à la détermination des après-midi encadrés par l'école pour toutes les années de primaire.

Le repas de midi est pris à un endroit central, alors que l'encadrement des enfants en dehors des heures d'enseignement est assuré de manière décentralisée au sein desdits pôles, principalement dans les salles de travaux en groupes et les salles spéciales. Cela permet une double utilisation

de ces locaux, par l'école à des fins d'enseignement et par l'école à journée continue à des fins d'encadrement. Les locaux prévus dans le cadre du projet permettent de concrétiser cette organisation opérationnelle de manière optimale.

Le nouveau bâtiment scolaire de la Champagne constitue pour la Ville de Bienne une occasion unique de planifier et de développer un établissement scolaire, tant sur les plans pédagogique et opérationnel que sur le plan architectural, qui corresponde aux besoins en matière d'enseignement et d'encadrement d'une école à journée continue au sens classique, mais aussi d'une école à horaire continu. Dans la mesure où un nouveau bâtiment doit être construit, il est important que celui-ci s'inscrive dans l'air du temps.

Le nouveau bâtiment permet à la Ville de Bienne d'appliquer elle aussi la pratique éprouvée dans d'autres villes du canton, à savoir de regrouper scolarisation ordinaire et scolarisation spécialisée au sein de l'école obligatoire (projet REVOS) afin de garantir un enseignement spécialisé adéquat. L'un des deux pôles spéciaux du nouveau bâtiment sera loué à l'École de pédagogie curative de Bienne pour accueillir quatre de ses classes. Le Canton considère cette opportunité pour l'offre spécialisée de l'école obligatoire comme une possibilité de développement stratégique offrant une marge de manœuvre pour l'avenir et pouvant constituer une chance pour la région dans son ensemble. La location génère des revenus locatifs (nets) de près de 200 000 francs par an (cf. annexe 4 : convention d'utilisation).

### **3.4. Capacités de production de repas**

Comme une cuisine de production peut être intégrée dans le nouveau bâtiment scolaire de la Champagne, les capacités de production des repas pour l'école à journée continue seront assurées dans un délai raisonnable. En raison de l'augmentation probable du nombre d'élèves dans ce quartier ainsi que de la demande accrue de repas de midi (tendance constatée dans les écoles à journée continue et celles à horaire continu), le site de la Champagne s'avère extrêmement avantageux autant du point de vue logistique (suppression des trajets pour les livraisons) qu'économique.

### **3.5. Infrastructure sportive**

Le projet permettra de développer et de valoriser l'infrastructure sportive du quartier et, plus globalement, de la ville. Les nouvelles salles de gymnastique doubles résorberont au moins partiellement le manque de locaux dédiés aux activités physiques, y compris pour plusieurs clubs de sport.

### **3.6. Durabilité – réseau de chaleur et installation photovoltaïque**

Deux éléments sont essentiels pour remplir les critères d'un bâtiment d'avant-garde sur le plan de la technique énergétique et de la durabilité : le raccordement à un réseau de chaleur et l'installation photovoltaïque.

Sur la parcelle de l'école de la Champagne se trouve l'installation du réseau de chaleur à distance de la Champagne, qui approvisionne le quartier en chaleur depuis 2018, date à laquelle Energie Service Biel/Bienne (ESB) a mis l'installation en service. Le nouveau bâtiment pourra donc être alternativement chauffé et refroidi par les pompes à chaleur existantes du réseau de chaleur, une technologie qui utilise l'énergie fournie par les eaux souterraines. Il s'agit là d'un atout de taille pour l'école.

Quant à l'installation photovoltaïque prévue sur le toit du nouveau bâtiment scolaire, elle devrait produire une moyenne de 30 kWc, ce qui couvrirait 90 % des besoins en électricité du nouveau bâtiment.

## 4. Variantes examinées

Pour pouvoir satisfaire aux exigences en matière d'emplacement, de surfaces et d'équipements liés à l'affectation, il n'y avait pas de réelle alternative à un nouveau bâtiment. Les alternatives au projet proposé ici ont été examinées dans le cadre du concours d'urbanisme et du concours d'architecture. Les crédits d'engagement des deux concours relevaient de la compétence du Conseil de ville.

Durant l'été 2023, la Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement et la Direction de la formation, de la culture et du sport ont soumis au Conseil municipal les conclusions d'une analyse de la situation afin que le projet puisse être rediscuté en tenant compte des circonstances actuelles, des enseignements tirés des mandats d'examen et en faisant référence à d'autres projets.

Il est ressorti de la discussion au sein du Conseil municipal que le nouveau bâtiment scolaire et celui des vestiaires pour le FC Azzurri servaient deux objectifs distincts et devaient donc être discutés et décidés séparément. C'est la raison pour laquelle le bâtiment des vestiaires n'est pas inclus dans le présent projet.

## 5. Organisation

### 5.1. Organisation de projet

Le projet est conduit par la Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement en collaboration étroite avec la Direction de la formation, de la culture et du sport. Outre les deux directions, d'autres services internes et externes concernés par le projet siègent dans les différents organes mis sur pied.

### 5.2. Plan de réalisation

Le développement du quartier de la Gurzelen ainsi que l'état des lotissements dans le périmètre élargi exigent le démarrage immédiat des travaux d'exécution par les architectes en collaboration avec les concepteurs spécialisés.

### 5.3. Échéancier

#### 5.3.1. Jalons de l'aménagement du quartier de la Gurzelen

Crédit d'engagement pour le concours d'urbanisme	26 juin 2013
Crédit d'engagement pour le concours d'architecture, nouvelle école	21 janvier 2016
Libération crédit d'engagement pour le concours d'architecture, nouvelle école	25 octobre 2017
Évaluation du concours d'architecture par le jury, nouvelle école	novembre 2019
Crédit d'étude, nouvelle école	20 août 2020
Évaluation du concours d'architecture par le jury, rue des Fleurs sud	juin 2021
Évaluation du concours d'architecture par le jury, rue des Fleurs nord	décembre 2021
Dépôt de la demande de permis de construire, logements coopératifs, rue des Fleurs sud	14 juin 2023
Emménagement prévu dans les appartements de la rue des Fleurs sud	2027

### 5.3.2. Calendrier de la construction de la nouvelle école de la Champagne

Le calendrier prévoit les étapes suivantes :

Votation populaire sur le crédit d'engagement pour la réalisation de la nouvelle école	9 juin 2024
Début des travaux	printemps 2025
Remise des locaux à l'école	début de l'été 2028
Début de l'enseignement	août 2028

### 5.3.3. Durée des travaux

La phase de réalisation durera environ 42 mois à compter de la décision populaire, la durée des travaux à proprement parler étant estimée à 30 mois. Les délais pour la planification et la réalisation sont extrêmement serrés. La durée de traitement de la demande de permis de construire, estimée de manière optimiste à 4-8 mois (sans recours), et, notamment, les délais légaux en matière de droit des marchés publics, sont également des facteurs déterminants concernant le calendrier. Sur une période de deux ans et demi, il n'est en outre pas à exclure que de fortes intempéries puissent entraver le bon déroulement des travaux.

## 5.4. Échelonnement et autres projets

Aucun échelonnement n'est prévu. La rénovation du bâtiment existant ne fait pas partie de ce projet et sera engagée après la réalisation du nouveau bâtiment scolaire.

## 6. Conséquences pour le personnel et l'organisation de l'administration

La nouvelle école de la Champagne sera intégrée dans les structures organisationnelles existantes. Les directions d'école germanophone et francophone seront responsables de l'enseignement des cycles 1 et 2, tandis que la direction d'école à journée continue supervisera l'encadrement. Un renforcement de la collaboration est toutefois prévu, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre du concept d'école à horaire continu. Les directions se partageront les tâches multilingues et transversales ou les accompliront en équipe, de même que l'ensemble des tâches administratives. Le corps enseignant et le personnel d'encadrement auront les mêmes domaines de responsabilité qu'aujourd'hui, mais une concertation et une collaboration plus étroites seront demandées.

## 7. Projet de construction

### 7.1. Nouveau bâtiment scolaire

#### 7.1.1. Parcelle à bâtir

La parcelle se trouve dans le quartier de la Champagne, au nord-est du centre-ville de Bienne. L'école actuelle se trouve sur la partie sud-ouest du terrain. La rue de l'Arsenal en constitue la limite nord-est. La parcelle est bordée dans sa longueur par l'allée de la Champagne, d'un côté, et les terrains de football, de l'autre.

#### 7.1.2. Bâtiments actuels

Édifiés entre 1960 et 1962 par Max Schlup, les bâtiments actuels sont considérés depuis 2012 comme dignes de protection par les autorités cantonales en charge des monuments historiques.

Par leur architecture épurée aux formes linéaires et leur structure en béton apparent, ils forment un ensemble imposant. L'espace public traverse le bâtiment par son rez-de-chaussée, aménagé en retrait de la façade, créant de larges couloirs abrités par le quadrillage bétonné du bâtiment de l'école. Le premier étage repose sur des piliers en béton qui viennent rappeler l'horizontalité de cette construction longitudinale. Une vaste cour de récréation sépare le bâtiment scolaire de la salle de gymnastique.

### 7.1.3. Sites pollués

Les analyses de laboratoire effectuées sur les matériaux prélevés dans le sol de la parcelle à bâtir montrent une légère contamination des couches supérieure et intermédiaire du sol.

Les analyses relatives à la piste de course (piste cendrée) ont montré que le remblai de scories dépassait à plusieurs endroits les valeurs limites. Celui-ci doit donc être considéré comme fortement pollué et être éliminé en conséquence. Les coûts d'élimination sont inclus dans le devis.

### 7.1.4. Minergie, site 2000 watts

Le nouveau bâtiment scolaire remplit les critères du standard Minergie-P avec complément ECO ou équivalent, p. ex. « La voie SIA vers l'efficacité énergétique » et répond ainsi aux objectifs du label « site 2000 watts ».

### 7.1.5. Concours d'architecture

Conformément à la loi cantonale sur les marchés publics (LCMP), le concours d'architecture mesuré au volume probable du marché devait être réalisé selon une procédure publique, à un degré, anonyme et conforme au règlement SIA 142. Un jury d'experts ainsi que le grand nombre de participants et participantes assurent d'obtenir un projet lauréat de grande qualité, et de plus, l'anonymat contribue à une appréciation objective.

Le projet lauréat a été évalué comme suit selon le rapport du jury du 29 novembre 2019 (traduction libre) :

*« Le projet BELVEDERE complète l'installation avec un nouveau bâtiment plat occupant presque intégralement la parcelle à l'angle nord-est. Toutes les affectations se situent dans le nouveau bâtiment de trois étages. Un vaste hall d'entrée accessible via la cour de récréation et la rue de l'Arsenal s'étend entre les secteurs de l'école à journée continue, celui de la restauration et la salle de gymnastique située un demi-niveau plus bas. Deux escaliers forment la liaison avec les halles de sport et les locaux scolaires dans les étages supérieurs.*

*L'installation est raffinée dans son ensemble et convainc. Elle est exemplaire dans sa conception spatiale et architectonique. La structuration des espaces proposée permet une grande flexibilité et crée des possibilités pédagogiques intéressantes. Toutes les affectations sont disposées de manière judicieuse et bénéficient d'une bonne luminosité. Grâce à la répartition proposée des fonctions et l'intégration des espaces extérieurs spécifiques à l'école dans les étages supérieurs, des affectations extrascolaires peuvent être facilement organisées. De par la décision d'organiser l'école sous une grande forme, il en résulte à l'extérieur une grande cour de récréation.*

*Le projet BELVEDERE est développé de manière précise, intéressante et de grande qualité au plan spatial. La clarté de l'exécution et la conception raisonnable en hauteur permettent une cohabitation détendue des bâtiments existants avec le nouvel ouvrage. Par son expression architectonique et le réalisme de la construction, le nouveau bâtiment s'harmonise de façon appropriée avec les bâtiments existants et s'intègre dans une installation globale moderne et cohérente. Le projet BELVEDERE a le potentiel requis pour devenir, avec les bâtiments existants, un ensemble identitaire d'une haute plus-value pédagogique. »*



Nouveau bâtiment scolaire, façade sud-ouest

#### 7.1.6. Architecture

Le nouveau bâtiment scolaire est en ossature bois. La trame régulière des poteaux se dessine clairement sur la façade comme à l'intérieur du bâtiment, donnant naissance à un paysage d'apprentissage conforme aux exigences pédagogiques actuelles et capable de s'adapter à l'évolution future des formats scolaires. Des ouvertures généreuses éclairent les pièces d'une agréable lumière naturelle, tandis que la rangée de balcons fournit des accès extérieurs et crée un ombrage structurel. Des loggias d'une hauteur de deux étages forment les trois espaces extérieurs des classes d'école enfantine, qui se trouvent au premier étage du bâtiment. On peut accéder à la nouvelle école soit par la cour de récréation à l'ouest, soit par la rue de l'Arsenal, le hall d'entrée central qui les relie étant à considérer comme une extension de l'espace extérieur. Le bâtiment se compose d'espaces communs et de service au rez-de-chaussée et de salles de classe de cycles 1 et 2 aux étages.

#### 7.1.7. Façade/Construction/Toits

La façade est constituée de poteaux-traverses en bois. De grandes portes coulissantes garantissent une bonne aération et une utilisation optimale de l'espace intérieur. Des coursives et des stores textiles extérieurs assurent un ombrage suffisant en cas d'ensoleillement. Les coursives fournissent un accès extérieur depuis toutes les salles de classe.

À l'exception de la salle de gymnastique, dont la structure est en béton, et du sous-sol en construction massive, le bâtiment est entièrement en bois. Il repose sur une trame de poteaux régulière de 8 x 8 m. Éléments saillants du bâtiment, les poteaux et les poutres lui confèrent une structure claire. Les plafonds se composent d'éléments en caisson creux. Appuyées sur des piliers en béton, les poutres en béton armé et la dalle fine qui forment le plafond de la salle de gymnastique supportent les deux étages supérieurs. Visible depuis la façade vitrée, cette structure porteuse met subtilement en valeur l'intégration de la construction en béton dans l'ossature bois du bâtiment. Le toit plat est également en bois et en grande partie végétalisé sous l'installation photovoltaïque.

### 7.1.8. Programme des locaux

La nouvelle école peut accueillir 22 classes et dispose de salles dédiées à l'enseignement spécial. Les recommandations actuelles du Canton de Berne ont servi de cadre pour le dimensionnement des salles. Les pièces pour le cycle 1 (1H à 4H) répondent aux exigences applicables au cycle élémentaire. Les locaux pour l'école à journée continue sont projetés de sorte à pouvoir gérer une telle école au sens classique, mais aussi une école dite à horaire continu. Le nouveau bâtiment abrite deux des trois salles de gymnastique requises.

Plusieurs salles de cours sont regroupées sous forme de pôles. Hormis les salles de classe, les pôles comprennent des salles pour travaux en groupes et de salles spéciales. Les salles de groupes et les salles spéciales utilisables de façon générale (salles polyvalentes, bibliothèques) seront également utilisées pour l'école à journée continue en vue de la prise en charge des enfants (double utilisation). L'encadrement des enfants à l'école à journée continue sera assuré de manière décentralisée dans les pôles.

Toutes les salles sont accessibles depuis la vaste zone d'atelier, qui constitue par ailleurs un lieu d'échange flexible. Un mobilier varié crée des zones d'apprentissage, des espaces de jeu et des vestiaires fonctionnels. Des portes en verre transparent avec vitrages latéraux fixes offrent un visuel sur les salles de classe et amènent encore plus de luminosité dans la zone d'atelier.

Chaque salle de classe dispose de portes coulissantes donnant accès à une salle de groupe. Les murs donnant sur la zone d'atelier abritent des armoires encastrées, des dispositifs de ventilation et des lavabos. Les portes-fenêtres coulissantes fournissent un accès aux balcons et une aération naturelle efficace.

Chaque étage dispose de sanitaires, de locaux de stockage et de réduits pour le matériel de nettoyage. Un ascenseur dessert tous les niveaux du bâtiment.

#### *Sous-sol – salles de gymnastique*

Le sous-sol consiste principalement en une salle de gymnastique double. Celle-ci se trouve à côté de l'entrée de la cour de récréation. On peut la voir depuis les deux façades (lumière naturelle) ainsi que depuis le hall d'entrée. La salle de gymnastique constitue une sorte de caisson en béton encastré dans la structure en bois. Les poutres et les piliers en béton visibles de l'extérieur créent un contraste saisissant avec l'ossature bois du reste du bâtiment. Des rideaux de séparation sont positionnés entre les poutres pour compartimenter les espaces (deux salles de gymnastique et équipements sportifs). Le plafond suspendu à lames contribue à l'atmosphère harmonieuse et calme de la salle.

L'espace restant du sous-sol abrite des vestiaires, des sanitaires, un local pour ranger les équipements de gymnastique ainsi que les locaux techniques et de stockage nécessaires.

#### *Rez-de-chaussée – salle à manger – cuisine et locaux du corps enseignant*

Au rez-de-chaussée se trouve, outre le hall d'entrée, la salle à manger pour les élèves et la cuisine adjacente. Les repas de midi sont organisés de manière centralisée. Cela simplifie la logistique pour la nourriture et la vaisselle. Le local centralisé est réparti en deux petites salles à manger pour les élèves les plus jeunes et une cantine pour les plus élèves plus âgés.

Ces deux espaces sont séparés par deux grandes cloisons pliantes qui peuvent être retirées afin de former une grande pièce utilisable pour l'école à journée continue ainsi que pour des manifestations et d'autres événements. Des murs dotés d'armoires encastrées abritent des équipements techniques et des espaces de rangement pour la salle à manger.

Au rez-de-chaussée se trouvent également les différents espaces dédiés à la direction de l'école et de l'école à journée continue, à l'intendance, aux enseignantes et enseignants, au travail social

scolaire, au secrétariat de l'école et au soutien pédagogique ambulatoire. Il s'agit de bureaux individuels ou en binôme et de grandes salles de séjour et de travail.

### *1<sup>er</sup> étage – cycle élémentaire avec espaces extérieurs pour l'école enfantine*

Le premier étage accueillera les élèves du cycle 1. Il est constitué de trois pôles pratiquement identiques pour l'enseignement de cycle élémentaire. Chaque pôle se compose, d'une part, de deux salles de classe, d'une salle de groupe et d'une salle polyvalente, et, d'autre part, de deux salles de classe d'école enfantine, une principale et une de groupe. Les zones d'atelier à cet étage donnent accès aux trois espaces extérieurs réservés aux classes d'école enfantine, d'une hauteur de deux étages.

Délimités par la structure du bâtiment, ces vastes espaces sont dotés d'un mobilier varié pour proposer des activités diversifiées : bac à sable, espace jardin, éléments à escalader et surfaces de jeu libres. La pergola et les balcons fournissent un ombrage de base. Des éléments supplémentaires de protection contre le soleil sont prévus pour créer davantage de zones d'ombre et offrir ainsi des aires de jeu protégées, même en cas de fort ensoleillement.

### *2<sup>e</sup> étage – cycle 2 et enseignement spécial*

Le deuxième étage abrite les locaux destinés aux classes de cycle 2 et à l'enseignement spécial. Chacun des deux pôles du cycle 2 se compose de trois salles de classe assorties d'une salle de groupe. S'y ajoutent une salle polyvalente et la bibliothèque. Deux pôles sont affectés à l'enseignement spécialisé, l'un d'eux étant dédié aux cours de musique et aux activités créatrices et manuelles. Toutes ces salles spéciales disposent en propre d'une salle de stockage ou de groupe. Le deuxième pôle pour l'enseignement spécialisé est utilisé pour l'enseignement spécial et se compose de quatre salles de classe couplées chacune avec une salle de groupe. Au deuxième étage également, toutes les salles donnent sur une zone d'atelier qui peut être utilisée pour l'enseignement.

#### 7.1.9. Installations techniques intérieures

##### *Installation photovoltaïque*

Avec une surface prévue de 1250 m<sup>2</sup>, l'installation photovoltaïque devrait produire en moyenne 338 000 kWh d'électricité par an. Elle sera financée, réalisée et exploitée par la Coopérative solaire région Biel/Bienne. Le Conseil municipal propose que la Ville de Bienne achète des parts de la coopérative à hauteur de 30 % des coûts de l'installation photovoltaïque pour garantir que la coopérative aura effectivement les moyens d'en assurer la mise en place. Avec des coûts d'investissement bruts de 400 000 francs (selon les estimations de la Plateforme solaire Seeland), cela représente un achat de parts d'une valeur d'environ 130 000 francs. Ce montant est réservé dans le présent devis. Il sera imputé au financement spécial « Protection du climat ».

##### *Chauffage*

L'énergie thermique pour le chauffage des locaux et la production d'eau chaude est fournie par le groupement thermique Champagne, un réseau de chaleur à distance exploité par ESB (pompes à chaleur sur eaux souterraines). La chaleur est diffusée par chauffage au sol. Dans les pièces où cela n'est pas possible techniquement, par exemple dans la salle à manger et dans la salle de gymnastique, un système de plafond rayonnant est mis en place. Des aérothermes sont installés dans tous les dispositifs de ventilation afin de chauffer l'air entrant à la température souhaitée.

##### *Refroidissement*

Le refroidissement des salles de classe est assuré par un raccordement au circuit retour du groupement thermique Champagne. Les eaux souterraines mises à disposition par ESB alimentent le système de refroidissement (*freecooling*). Toutes les salles de classe sont refroidies par un système de plancher rayonnant (même dispositif que pour le chauffage). Le fait d'associer système

de rayonnement et ventilation par refoulement permet de limiter la hausse des températures intérieures en cas de fortes chaleurs.

#### *Ventilation*

Pour compléter la ventilation naturelle par les fenêtres, un système de ventilation contrôlée est prévu. Chaque pôle dispose d'une unité de ventilation séparée. La ventilation de la salle de gymnastique, de ses vestiaires, des salles à manger, de la cuisine de production et des bureaux de l'administration scolaire est également assurée par une installation distincte.

#### *Domotique*

Conformément à l'art. 28a de l'ordonnance cantonale du 26 octobre 2011 sur l'énergie (OCEn ; RSB 741.111), les nouveaux bâtiments comportant au moins 5000 m<sup>2</sup> de surface de référence énergétique doivent être équipés d'installations de domotique. L'installation de domotique est la voie de transmission commune pour la communication et le trafic de données entre les différents composants domotiques (ventilation, chauffage, clapets coupe-feu, etc.), les stations média, les stations de surveillance, les systèmes informatiques et le « monde extérieur ».

#### *Installations sanitaires*

Les installations sanitaires correspondent à l'état actuel de la technique. Les salles de classe sont toutes équipées d'un robinet d'eau froide. Une alimentation en eau chaude est également prévue dans certaines salles d'enseignement spécial.

#### *Installations électriques*

Les installations à courant fort et à courant faible correspondent à l'état actuel de la technique. L'emplacement et le nombre de prises électriques ont été définis en collaboration étroite avec les futurs utilisateurs et utilisatrices de l'école.

#### *Informatique*

Toutes les salles de classe et d'enseignement spécial sont pourvues de câbles informatiques (pour ordinateurs, vidéoprojecteurs, tableaux interactifs). Les bureaux de l'administration scolaire, les salles à manger et la salle de gymnastique sont également dotés de câbles informatiques. Des points d'accès permettant l'utilisation d'un réseau WiFi dans tout l'établissement sont prévus.

#### *Annonces par haut-parleurs*

Un dispositif d'évacuation permet de communiquer des annonces par haut-parleurs dans toutes les pièces du bâtiment scolaire. La sonnerie, les annonces générales et l'alarme en cas de danger sont rattachés à ce système. Un système d'horloges basé sur une horloge-mère pilote des horloges secondaires analogiques et numériques dans les couloirs et les salles de classe.

#### *Installations audio*

La salle de gymnastique, la salle à manger et les salles de musique sont dotées d'une installation audio. Des microphones sans fil (salle de gymnastique et salle à manger), une interface pour ordinateur et une connexion Bluetooth permettent de lire différents supports de données et de réceptionner les signaux des stations de radio. Les salles de musique sont pourvues en plus d'une interface pour appareils analogiques (p. ex. tourne-disque).

#### *Éclairage*

Tous les luminaires du bâtiment scolaire sont équipés de LED. Le nombre de luminaires prévu permet d'atteindre les puissances d'éclairage requises par la norme SIA 2024. Des détecteurs de mouvement commandent l'éclairage dans les vestiaires et les toilettes. Dans les salles de classe, ce sont des boutons-poussoirs.

#### *Dispositif anti-effraction*

Les locaux de l'administration scolaire sont surveillés par un système de détection d'intrusion utilisant des détecteurs de mouvement et des contacts magnétiques.

### *Système de fermeture*

Les accès intérieurs et depuis l'extérieur sont régis par un système de fermeture mécatronique. L'enveloppe extérieure est sécurisée à la fois électroniquement et mécaniquement. À quelques exceptions près (administration scolaire, cuisine de production, cages d'escalier), tous les accès intérieurs sont verrouillés mécaniquement.

### *Protection contre les incendies*

Le concept de protection contre les incendies prévoit un éclairage de secours pour les voies d'évacuation horizontales. Les issues de secours sont signalisées et éclairées à au moins 1 lux. Des dispositifs d'évacuation des fumées et de la chaleur (EFC) sont prévus dans les deux cages d'escalier par les lanterneaux.

## **7.2. Cour de récréation, espaces extérieurs**

La cour de récréation est une partie importante de l'école, en général, et de l'école à journée continue, en particulier. En dehors des heures d'école ou d'école à journée continue, les espaces extérieurs de l'établissement scolaire font office de lieux de rencontre pour l'ensemble du quartier. Le nouveau bâtiment se trouve sur la partie nord-est de la parcelle. La cour de récréation s'insère dans la longueur entre l'ancien bâtiment et le nouveau, formant un espace continu qui les relie. La partie sud-est de la cour de récréation est dédiée au jeu et au sport. L'espace entre l'ancienne et la nouvelle salle de gymnastique comprend un terrain de sport avec marquage au sol (revêtement en asphalte) et un terrain de jeu en gazon. Le terrain de football en gazon synthétique peut également être utilisé par les élèves. La longue cour de récréation actuelle est prolongée jusqu'à atteindre le nouveau bâtiment, et même s'y insérer. Aux entrées sud-ouest et nord-est du bâtiment, de grands préaux couverts fournissent un abri en cas de pluie.

### *Revêtements de sols*

À côté de la pelouse et des dalles de béton lavé déjà présentes, une partie de la cour de récréation est recouverte d'un revêtement en asphalte. Pour limiter le rayonnement thermique, des matériaux clairs (gravier blanc) sont ajoutés à l'asphalte et un ponçage du revêtement est effectué. La surface rendue imperméable est toutefois réduite au strict nécessaire. En effet, la cour de récréation est utilisée quotidiennement, y compris par temps de pluie, par quelque 500 élèves. Les surfaces de revêtement dur sont ponctuées de grands îlots de verdure, qui fournissent une ombre bienvenue grâce aux grands groupes d'arbres qui les composent. Les différents types de revêtements constituent un compromis entre un accès propre au bâtiment, un entretien facile et le besoin d'espaces verts qui préviennent la formation de nappes de chaleur en été, ainsi que les coûts. L'expérience acquise sur d'autres sites scolaires montre que les îlots de protection contre la chaleur dans une cour d'école sont aujourd'hui indispensables. Des mesures équivalentes permettant d'apporter de l'ombre et de la fraîcheur sont également mises en œuvre sur les terrasses.

### *Végétalisation*

L'ensemble du site se distingue par une végétation abondante. Outre les nouveaux arbres côté rue (tilleuls à petites feuilles) et les fossés végétalisés, quatre îlots composés de trois arbres multi-troncs (différentes espèces d'érables) sont disposés sur un même axe pour ombrager la cour de récréation. Dans le cadre des travaux de rénovation de l'infrastructure existante, une aire de jeux naturelle composée de nombreux arbres a vocation à devenir le poumon vert de l'ensemble scolaire. Un terrain de sport en gazon jouxte le terrain de basket.

### *Éclairage et mobilier*

De grands lampadaires ainsi qu'un éclairage des chemins sont prévus pour sécuriser les déplacements pendant la période la plus sombre de l'année. Du mobilier est disposé à différents endroits de la cour de récréation pour permettre aux élèves de s'asseoir.

### *Infiltration des eaux pluviales*

L'infiltration des eaux pluviales sur l'ensemble de la parcelle (y c. toits plats) est assurée, d'une part, par des fossés d'infiltration creusés le long des limites de la parcelle et, d'autre part, par des rigoles souterraines. Les longs fossés d'infiltration présentent en outre l'avantage de constituer une délimitation discrète entre le périmètre de l'école et le trottoir public.

### *Places de stationnement*

Le projet prévoit 230 places de stationnement pour vélos et 170 pour trottinettes, réparties entre les quatre entrées du complexe scolaire. Cinq places de stationnement pour voitures, dont une réservée aux personnes à mobilité réduite, sont prévues pour la direction de l'établissement et l'intendance. Les préparatifs nécessaires sont en cours pour l'installation de stations de recharge pour véhicules électriques.

## 8. Coûts et coûts induits

### 8.1. Frais de construction

Les frais d'investissement présentés se basent sur un devis établi le 29 septembre 2023 par les architectes et les concepteurs spécialisés, dont le degré de précision est de +/- 10 % selon la norme SIA. Le crédit d'étude de 4 200 000 francs approuvé le 28 août 2020 par le Conseil de ville est inclus dans le devis.

<b>CFC 1</b>	<b>Travaux préparatoires</b>		<b>Fr.</b>	<b>1 040 000.00</b>
10	Travaux préparatoires généraux	Fr.	1 040 000.00	
<b>CFC 2</b>	<b>Bâtiment</b>		<b>Fr.</b>	<b>46 880 000.00</b>
21	Gros œuvre 1	Fr.	11 090 000.00	
22	Gros œuvre 2	Fr.	6 300 000.00	
23	Installations électriques	Fr.	3 330 000.00	
24	Chauffage et ventilation	Fr.	4 660 000.00	
25	Installations sanitaires	Fr.	1 150 000.00	
26	Installations de transport	Fr.	60 000.00	
27	Aménagements intérieurs 1	Fr.	4 830 000.00	
28	Aménagements intérieurs 2	Fr.	6 480 000.00	
29	Honoraires	Fr.	8 980 000.00	
<b>CFC 3</b>	<b>Équipements d'exploitation</b>		<b>Fr.</b>	<b>730 000.00</b>
335	Composants actifs, réseau	Fr.	90 000.00	
358	Mobilier de cuisine	Fr.	640 000.00	
<b>CFC 4</b>	<b>Aménagements extérieurs</b>		<b>Fr.</b>	<b>3 230 000.00</b>
<b>CFC 5</b>	<b>Frais secondaires</b>		<b>Fr.</b>	<b>2 060 000.00</b>
50	Frais secondaires généraux	Fr.	1 460 000.00	
55	Prestations du maître de l'ouvrage (HBA/S&S)	Fr.	320 000.00	
56	Art intégré dans l'architecture	Fr.	180 000.00	
57	Part sociale de société coopérative, installation photovoltaïque	Fr.	130 000.00	
<b>CFC 6</b>	<b>Réserve (env. 3 % de CFC 2)</b>		<b>Fr.</b>	<b>1 410 000.00</b>
<b>CFC 9</b>	<b>Ameublement et décoration</b>		<b>Fr.</b>	<b><u>2 750 000.00</u></b>
<b>Total des frais d'investissement (TVA de 8,1% incl.)</b>				<b>Fr. <u>58 100 000.00</u></b>

Indice zurichois des frais de construction au 1<sup>er</sup> avril 2023 = 157,4 points, base : 1<sup>er</sup> octobre 1988 = 100 points.

Les honoraires indiqués au CFC 29 comprennent non seulement les honoraires des architectes, mais également ceux des ingénieurs civils et des différents ingénieurs en technique du bâtiment, ainsi que ceux des concepteurs spécialisés dans la physique du bâtiment, l'acoustique, la protection contre les incendies, etc. Les honoraires de 19 spécialistes sont regroupés dans cette rubrique. Étant basés sur des soumissions et des adjudications conformément au droit des marchés publics, ces tarifs correspondent aux prix du marché. La rémunération des prestations d'architecture est régie par le règlement SIA 102 ; ses montants étaient déjà définis dans le cadre du concours d'architecture.

Les frais d'investissement se répartissent de la manière suivante :

Planification jusqu'à la décision populaire	Fr.	4 200 000.00
Bâtiment scolaire	Fr.	50 150 000.00
Aménagements extérieurs, y c. honoraires	Fr.	3 750 000.00

Le rapport au Conseil de ville du 28 mai 2020 relatif au crédit d'étude indiquait une première estimation sommaire comparative des coûts (+/- 20 %) qui portait sur 49 000 000 francs. Cette estimation ne comprenait pas les coûts d'assainissement du site, de raccordement au réseau de chaleur, ni les coûts des équipements d'exploitation, de l'ameublement et de la décoration. Elle n'incluait pas non plus les taxes de raccordement ni les frais du concours.

En effet, ces coûts n'étaient pas (encore) connus avant l'étude du projet. L'ensemble de ces coûts est désormais inclus dans la demande totale de crédit de 58 100 000 francs.

## 8.2. Évolution des coûts des matériaux de construction

De manière générale, tous les retards dans les projets de construction ont un impact négatif sur les investissements financiers. Les retards accusés pour diverses raisons et le durcissement des contraintes réglementaires se sont répercutés sur le prix du projet de construction de la Champagne.

Comme chacun sait, le secteur des matériaux de construction connaît actuellement une situation inhabituelle liée notamment à la crise du coronavirus et à la guerre en Ukraine, ce qui se répercute également sur le devis. Outre des difficultés de livraison, on observe une forte hausse des prix des matières premières. Cela concerne en premier lieu le bois de construction, jusqu'à 60 % plus cher que ces dernières années, mais aussi les matériaux isolants, les matières plastiques et le béton.

Les coûts d'investissement indiqués datent de septembre 2023 et tiennent compte du renchérissement exceptionnel enregistré en 2022 et de la hausse de la TVA à 8,1 % à partir de 2024.

Pour les projets de construction urbains, l'évolution des coûts des matériaux de construction (renchérissement) est calculée sur la base de l'indice zurichois des prix de la construction. Cet indice se rapporte principalement au secteur du logement. Or comme les bâtiments d'habitation sont construits en grande partie de manière conventionnelle et massive, il n'est pas à exclure que le renchérissement qui s'appliquera à l'école de la Champagne – un bâtiment en ossature bois – diffère de l'indice cité.

## 8.3. Norme accrue

Il est très difficile d'évaluer les dépenses supplémentaires engendrées par le respect du standard Minergie-P ECO. Outre les surcoûts liés à l'utilisation, dans de plus grandes proportions, de matériaux de construction de meilleure qualité et certifiés (p. ex. isolants thermiques et béton recyclé) et aux exigences plus élevées en matière d'installations techniques intérieures, il ne faut pas sous-estimer les conséquences financières d'une séparation rigoureuse des systèmes. En effet, cet impératif complique le travail de planification ainsi que la méthode de construction, mais il présente un potentiel d'économies considérable pour la suite (entretien et rénovation).

## 8.4. Équipements d'exploitation scolaires

Une partie des équipements d'exploitation scolaires peut être reprise de l'infrastructure existante. En complément, des meubles, des instruments de musique, du matériel pour les activités créatrices et manuelles, les équipements pour la cuisine de production et la salle à manger, les équipements de jeux extérieurs, etc. doivent être achetés. Les coûts y relatifs sont inclus dans le devis.

## 8.5. Art intégré dans l'architecture

En vertu de l'art. 3, al. 2, let. f, du règlement du 19 février 1998 sur l'encouragement de la culture (RDCo 4.2-1), il y a lieu d'allouer un montant équivalent à 1 % des frais de gros œuvre à l'« art dans le bâtiment ».

## 8.6. Gestion des coûts

### *Besoins quantitatifs et standard*

Les besoins quantitatifs sont déterminés par les directives cantonales sur le nombre et la taille des locaux pour le nombre d'élèves attendus ainsi que par la possibilité d'y organiser l'horaire continu. Les dimensions des locaux correspondent aux dimensions minimales recommandées par le Canton. Le choix des matériaux a été opéré à la fois pour répondre aux exigences d'une école moderne et pour optimiser son fonctionnement et son entretien. Comme décrit au point 1.5, la Ville de Bienne a décidé d'appliquer le Standard Bâtiments du label « Cité de l'énergie » (version actuelle : 2019) aux installations municipales.

### *Contrôle systématique des coûts*

L'expérience montre que c'est au début d'un projet que les possibilités de réduction des coûts sont les plus importantes. C'est la raison pour laquelle la rentabilité du projet a été étudiée de près en amont, au stade du concours d'architecture. Le jury de spécialistes a identifié les éléments générateurs de coûts, tels que grandes portées, structures en porte-à-faux, sous-sols surdimensionnés ou détails de construction complexes, puis évalué les projets en conséquence. Enfin, le Bureau pour l'économie de la construction a évalué la rentabilité des huit projets les plus prometteurs sur la base de comparaisons de surfaces et de volumes. Le potentiel d'économie a été exploité en permanence dans tous les domaines, tant dans la phase d'avant-projet que dans la phase du projet de construction.

Pour citer quelques exemples, contrairement à ce qui était prévu initialement, le mobilier ne sera pas renouvelé en totalité. Au lieu de cela, du mobilier d'école enfantine sera réutilisé, ce qui représente une économie d'environ 200 000 francs. En renonçant intégralement à un système de rideaux, 240 000 francs seront également économisés. Dans la bibliothèque, le projet d'installation audio a été abandonné. Le nombre de systèmes de tableaux muraux et de conteneurs souterrains a été réduit, permettant un allègement du budget de 150 000 francs.

Le potentiel d'économies a été continuellement exploité dans tous les domaines, aussi bien dans la phase d'avant-projet que dans la phase du projet de construction. Dès la phase de planification, en collaboration avec les directrices d'école, le comité de projet a toujours cherché à déceler des économies potentielles du côté du maître d'ouvrage ; il est parvenu à réduire les coûts et n'a rejeté des propositions d'économies que dans des cas particulièrement justifiés. Le revêtement en asphalte éclairci, par exemple, entraîne des coûts supplémentaires de 250 000 francs par rapport à l'asphalte classique. Ce choix a toutefois été retenu pour des raisons climatiques, car le revêtement clair s'échauffe nettement moins et dégage donc moins de chaleur, ce qui est d'une importance considérable pour une cour de récréation. En ce sens, le projet soumis peut déjà être considéré comme la version la plus basique. Des économies supplémentaires ne seraient possibles qu'au détriment de la qualité et de la durabilité ou en renonçant à certains éléments du projet.

À ce stade, il convient également de souligner que la provision pour imprévus du maître d'ouvrage a été réduite des 5 % habituels à 3 % pour le présent projet afin d'en contrôler les coûts. Conformément à la norme SIA 102, les devis doivent être établis avec un degré de précision de +/- 10 %. Les réserves destinées à faire face aux imprévus doivent être présentées séparément. Dans la pratique, la Ville de Bienne ne prévoit aucune réserve dans les crédits d'engagement pour couvrir cette marge de tolérance de +/- 10 %. En général, les demandes de crédits d'engagement font état d'une provision pour imprévus du maître d'ouvrage de 5 % du CFC 2. De nombreuses années d'expérience ont montré que ce pourcentage permet de couvrir les dépenses imprévues dans les projets de nouvelle construction. Une réduction de ce pourcentage à 3 %, qui représente une économie de 0,95 million de francs, a pour effet d'augmenter le risque de dépassement du crédit. Le Conseil municipal estime toutefois que ce risque est supportable au vu de l'état détaillé et avancé de la planification.

#### *Vérification de la plausibilité des coûts*

Depuis le début de l'année 2023, les projets de la Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement (Département des constructions) impliquant des investissements supérieurs à 5,0 millions de francs font l'objet d'un contrôle de plausibilité des coûts par un bureau d'expertise en économie de la construction. Les bureaux retenus pour ce mandat ont été désignés par la Direction des finances (Département des immeubles). Dans le cas du projet de la Champagne, le mandat a été attribué à « Zap, Bauökonomie und Bautreuhand, Bern ». En résumé, les vérifications ont fait apparaître une différence de moins de 1 % entre le devis de l'équipe de planification et le contrôle des coûts par le bureau d'expertise en économie de la construction.

### **8.7. Contributions et subventions**

Les communes sont entièrement responsables de l'infrastructure de leurs écoles publiques, le Canton ne leur verse pour cela aucune subvention ou ni autre contribution.

### **8.8. Frais induits annuels de capital**

Avec le Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations. Le projet est classé dans la catégorie d'immobilisations et le type « Terrains bâtis », ainsi que la spécification détaillée « Bâtiment scolaire », selon l'annexe 2 de l'ordonnance cantonale sur les communes (OCo ; RSB 170.111), sans spécification supplémentaire. Une durée d'utilisation de 25 ans est prescrite pour ce projet de construction avec un amortissement annuel à un taux de 4 %.

Intérêts sur la moitié du capital investi :

5 % de  $\frac{\text{Fr. } 58\,100\,000.00}{2}$  = Fr. 1 452 500.00

Amortissements

4 % de Fr. 58 100 000.00 = Fr. 2 324 000.00

**Total des frais induits annuels de capital**

**Fr. 3 776 500.00**

### **8.9. Frais induits annuels de fonctionnement et de personnel**

Les frais de nettoyage estimés pour les locaux scolaires se situent entre 420 000 et 460 000 francs par an (frais de personnel inclus), dont environ 45 000 sont pris en charge par l'École de pédagogie curative (indirectement par le Canton au moyen d'un contrat de prestations). Parallèlement, il y aura moins de surfaces à nettoyer à l'école des Platanes pendant quatre ans et, par la suite, le volume de nettoyage diminuera également dans le bâtiment existant de la Champagne. Il s'agit donc d'un transfert de frais de fonctionnement des écoles des Platanes et de la Champagne (bâtiment existant) vers le nouveau bâtiment scolaire de la Champagne. De ce fait, les coûts de nettoyage

n'augmenteront pas de manière significative au cours des quatre à six premières années. Il n'est pour le moment pas possible de déterminer si des postes devront être créés et, le cas échéant, combien et à quel moment.

<b>Frais induits annuels de fonctionnement (estimation)</b>	Fr.	420 000.00
---	-----	------------

### Charges

Maintenance (budget d'entretien, CST)

1 % de la valeur à neuf

Fr.	580 100.00
-----	------------

**Total des frais induits de fonctionnement  
par an + frais secondaires**

<b>Fr.</b>	<b><u>1 000 200.00</u></b>
------------	----------------------------

## 8.10. Revenus induits annuels

La location du pôle pour l'enseignement spécialisé à l'École de pédagogie curative, comprenant l'utilisation conjointe des espaces communs (p. ex. espaces de circulation, bibliothèque, salles de gymnastique), génère un revenu locatif annuel de 199 052 francs (net, sans frais de nettoyage ni charges). Le contrat de location court dans un premier temps sur 10 ans et est assorti d'options de prolongation.

**Total des revenus induits annuels  
(pendant 10 ans dans un premier temps)**

<b>Fr.</b>	<b><u>199 052.00</u></b>
------------	--------------------------

## 9. Financement

### 9.1. Couverture des amortissements

Pour la couverture des amortissements selon le chiffre 8.8 ci-dessus, il est prévu de puiser dans le financement spécial « Financement d'infrastructures » (29300.2400), qui dispose actuellement de 22,7 millions de francs. Pour ce faire, il faut que ce compte soit dans un premier temps alimenté à hauteur de 35,4 millions de francs par des fonds provenant du financement spécial « Gains comptables issus des biens-fonds du patrimoine financier » (29300.2200) pour disposer au total des 58,1 millions de francs nécessaires. Au 31 décembre 2022, le financement spécial « Gains comptables issus des biens-fonds du patrimoine financier » présentait un solde positif de 89,9 millions de francs, dont 88,7 millions de francs librement disponibles.

Par ailleurs, le Conseil municipal proposera au Conseil de ville, dans le cadre du dossier relatif à l'approbation des comptes 2023, de verser l'excédent comptable 2023 dans le financement spécial « Financement d'infrastructures ».

### 9.2. Charge financière

2020	Fr.	550 000.00
2021	Fr.	3 650 000.00
2024	Fr.	3 900 000.00
2025	Fr.	14 000 000.00
2026	Fr.	18 000 000.00
2027	Fr.	12 000 000.00
2028	Fr.	6 000 000.00

## **10. Répercussions sur le climat**

Un nouveau bâtiment produit nécessairement des émissions liées à la construction et des émissions grises. Le fait que la nouvelle école soit conçue en ossature bois selon le standard Minergie-P avec complément ECO et que le bâtiment des vestiaires réponde au standard Minergie témoigne toutefois des efforts déployés pour limiter au maximum l'impact sur le climat de la construction et de l'exploitation des édifices. Le regroupement des élèves dans des locaux définitifs permettra de se passer des salles de classe provisoires, ce qui réduira la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre de la Ville de Bienne sur le long terme.

## **11. Conséquences en cas de non-réalisation ou de mise en œuvre retardée**

Les locaux du complexe scolaire de la Champagne sont aujourd'hui entièrement occupés. Rien ne permet d'entrevoir une quelconque stabilisation ou diminution des demandes d'accueil dans les écoles à journée continue. Des surfaces supplémentaires vont rapidement être nécessaires sur ce site pour pouvoir continuer à offrir une prise en charge scolaire à la journée pour tous les enfants, comme garanti par la loi. Les prévisions démographiques tablent sur une augmentation ininterrompue du nombre d'élèves à Bienne (cf. annexe 3). Le site de la Gurzelen étant l'un des principaux pôles de développement de la ville, cette croissance devrait être particulièrement perceptible dans ce périmètre. Sans nouveau bâtiment, il ne serait pas possible de fournir suffisamment de locaux scolaires dans l'est de la ville, quantitativement et qualitativement parlant. Il est probable que l'on devrait recourir à d'autres solutions avec un coût à ne pas sous-estimer. En particulier pour les salles spéciales et les salles de gymnastique, cela devrait représenter un défi pour ainsi dire insurmontable.

La nouvelle école joue en outre un rôle central pour la conduite des travaux de rénovation nécessaires dans d'autres quartiers. Une fois le nouveau bâtiment en service, les anciens bâtiments scolaires pourront servir de solution de repli pour d'autres établissements. La non-réalisation du projet entraînerait donc des coûts considérables pendant les travaux de rénovation de ces établissements (Platanes et Tilleul) en raison des bâtiments provisoires qui devraient être mis en place. De plus, ces infrastructures présenteraient un niveau de qualité et d'efficacité énergétique bien inférieure et encombreraient encore davantage des quartiers déjà très denses. Les coûts escomptés d'une installation provisoire de conteneurs métalliques (offre de référence de Conecta AG) pour 13 classes et d'une structure gonflable pour salle de gymnastique double (offre de référence de HP Gasser AG) pendant la rénovation du complexe scolaire des Platanes sont estimés à environ 13 millions de francs.

L'évolution constante de la demande dans les écoles à journée continue de ces dernières années démontre une tendance claire : la demande en forte augmentation pour les EJC se confirme, en particulier pour les modules de midi, comprenant les repas. En raison de la forte demande de prise en charge à la journée, le nouveau bâtiment scolaire avec cuisine de production intégrée jouera également un rôle décisif dans les années à venir pour assurer la restauration de midi. Si aucune cuisine de production ne pouvait être construite dans le nouveau bâtiment, il faudrait trouver un autre site. Or il n'y en a actuellement aucun en vue.

La scolarisation des enfants ayant des besoins éducatifs particuliers dans des classes spéciales devrait également être organisée ailleurs. Bien que ce ne soit pas de la responsabilité directe des communes de le faire, la Ville de Bienne a un grand intérêt à apporter son soutien sur ce plan. Elle contribue ainsi à une meilleure équité des chances et à l'égalité tout en déchargeant les écoles ordinaires. En effet, sans possibilités de scolarisation adaptée, les enfants concernés risquent de se retrouver, du fait de la scolarité obligatoire, dans les classes ordinaires malgré leur besoin spécifique avéré. À titre d'exemple, la Ville de Berne a inauguré fin mai 2023 un nouvel établissement particulier de la scolarité obligatoire, créant ainsi 80 places pour des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme, un handicap cognitif ou un autre handicap.

## Projet d'arrêté

Vu le rapport du Conseil municipal du 6 mars 2024,  
vu l'art. 40, al. 1, ch. 1, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1),  
le Conseil de ville de Bienne arrête :

- I. Le Conseil de ville décide l'affectation de 35,4 millions de francs au financement spécial « Financement d'infrastructures » (29300.2400) en ayant recours au financement spécial « Gains comptables issus des biens-fonds du patrimoine financier » (29300.2200) via le compte de résultats (art. 3, al. 1, let. b, du règlement sur le financement spécial « Financement d'infrastructures », RDCo 6.8-4) et approuve le crédit supplémentaire de 35,4 millions de francs à la charge du budget 2024 (compte 38930.0000 24000). Ceci sous réserve de l'approbation du projet par les ayants droit au vote.
- II. Il est recommandé aux ayants droit au vote biennois d'approuver le projet d'arrêté communal suivant :

Vu le message du Conseil de ville du 18 avril 2024, et sur la base de l'art. 11, al. 1, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 1.0-1), la Commune municipale de Bienne arrête :

1. Le projet de réalisation d'une nouvelle école à la Champagne est approuvé et un crédit d'engagement de 58,1 millions de francs (54000.0206) est accordé à cet effet.
  2. Le prélèvement de 58,1 millions de francs sur le financement spécial « Financement d'infrastructures » (29300.2400) pour neutraliser les charges d'amortissement pendant la durée d'utilisation du bâtiment est approuvé.
  3. Tout dépassement de crédit consécutif au renchérissement est d'ores et déjà approuvé.
  4. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter cet arrêté. Il est expressément autorisé à procéder aux modifications de projet qui s'imposeraient ou s'avéreraient nécessaires, dans la mesure où elles ne changent pas de manière notable le caractère de l'ensemble. Il est en outre habilité à déléguer cette compétence à la direction responsable.
- III. Le projet de message aux ayants droit au vote biennois est approuvé.

Bienne, le 06.03.2024

Au nom du Conseil municipal

Le maire :

Erich Fehr

La chancelière municipale :

Barbara Labbé

Annexes :

01\_An Arrêté du Conseil de ville n° 200081 du 20.08.2020 (document public)

02\_An Plans du projet de construction (document public)

03\_An Études démographiques (document public)

04\_An Convention d'utilisation, en allemand (document public)

05\_An Projet de message aux ayants droit au vote (document public)

06\_An Rapport technique de FIM, en allemand (document public)

07\_An Prise de position du Conseil municipal concernant le rapport technique de FIM (document public)

Les annexes publiques sont consultables en ligne sur [www.biel-bienne.ch/cv/odj](http://www.biel-bienne.ch/cv/odj) ou au Secrétariat parlementaire.

Planification des investissements 2022-2031 / 54000.0206 et 54000.0206A
---